



# COMMUNIQUÉ

## Pour diffusion immédiate

---

### LE BLOC QUÉBÉCOIS PRÉSENTE SES PRIORITÉS PARLEMENTAIRES POUR LA SESSION QUI DÉBUTE

---

Ottawa, mercredi 4 février 2009 – Le leader parlementaire du Bloc Québécois et député de Joliette, **Pierre Paquette**, ainsi que la leader parlementaire adjointe et députée de Québec, **Christiane Gagnon**, ont dévoilé aujourd'hui les priorités parlementaires du Bloc Québécois pour la session qui débute.

« Les priorités que nous présentons aujourd'hui reprennent les propositions que nous avons énoncées dans le plan de relance économique du Bloc Québécois déposé le 24 novembre 2008 et qui ont été reprises par la coalition PLC-NPD », a déclaré **Pierre Paquette**.

« Au cours des prochains mois, nous allons mettre de l'avant ces propositions qui correspondent aux valeurs et intérêts des Québécoises et des Québécois et qui ne se retrouvent malheureusement pas dans le budget conservateur appuyé par les libéraux », a déclaré **Christiane Gagnon**.

En déposant des projets de loi et des motions émanant des députés ainsi que par le biais des journées d'opposition, le Bloc Québécois mettra tout en œuvre pour que le gouvernement fédéral réponde aux préoccupations des Québécoises et des Québécois en ces temps économiquement difficiles; notamment en défendant les dossiers suivants :

- **Délai de carence assurance-emploi** : Le Bloc Québécois réclamera l'abolition du délai de carence de deux semaines pour la prestation de l'assurance-emploi afin de venir immédiatement en aide aux travailleuses et aux travailleurs qui perdent leur emploi.
- **Bonifications à l'assurance-emploi** : Le Bloc Québécois proposera d'assouplir les conditions d'admissibilité au régime d'assurance-emploi et de prolonger les prestations pour s'assurer que les travailleurs des industries saisonnières et les travailleurs à statut précaire (principalement les femmes et les jeunes) soient couverts correctement. Le Bloc Québécois va aussi demander la mise en place d'un programme de soutien au revenu pour les travailleurs âgés.
- **Équité salariale** : L'équité salariale est un droit fondamental et non pas un privilège négociable, comme l'a soutenu le ministre Flaherty dans son budget. Le Bloc Québécois défendra le droit des femmes à l'équité salariale de même que la possibilité pour les travailleuses et les travailleurs de faire appel aux tribunaux pour régler les questions d'équité salariale.
- **Supplément de revenu garanti pour les aînés** : Le projet de loi du Bloc Québécois prévoit la majoration de 110 \$ par mois du supplément de revenu garanti versé aux aînés, la poursuite, pour une période de six mois, du versement de la pension de vieillesse et du supplément à la personne dont l'époux ou le conjoint de fait est décédé, l'inscription automatique des personnes de 65 ans ayant droit au supplément de revenu garanti ainsi que le paiement de la pleine rétroactivité du supplément de revenu garanti aux aînés ayant été lésés.
- **Kyoto** : Le Bloc Québécois demandera au gouvernement d'imposer des cibles de réduction absolue des émissions de gaz à effet de serre en se basant sur 1990 comme année de référence afin de permettre au Québec de participer notamment à un éventuel système d'échange de droits d'émissions de gaz à effet de serre pour l'Amérique du Nord.

- **Financement des organismes de développement économique** : Le Bloc Québécois réclamera le rétablissement du financement des organismes de développement économique à but non lucratif qui a été coupé par le gouvernement conservateur.
- **Culture** : Le Bloc Québécois exige que le gouvernement annule les compressions qu'il a effectuées en matière culturelle et qu'il rétablisse le financement des programmes coupés au niveau où il était au cours de l'année financière 2008-2009.

**Pierre Paquette** et **Christiane Gagnon** ont par ailleurs précisé que le Bloc Québécois portera également d'autres de ses engagements électoraux. Mentionnons notamment ceux-ci :

- **Reconnaissance concrète de la nation québécoise** : Afin de concrétiser la reconnaissance de la nation québécoise, le Bloc Québécois revendiquera entre autres l'application de la Charte de la langue française dans les entreprises sous juridiction fédérale sur le territoire du Québec en ce qui a trait à la langue de travail.
- **Projet de loi anti-briseurs de grève** : Le Bloc Québécois veut interdire l'utilisation de travailleurs de remplacement dans tous les conflits de travail pour protéger les travailleurs sous juridiction fédérale au Québec, qui sont toujours privés d'une telle loi.
- **Section d'appel des réfugiés** : Le Bloc Québécois proposera la création d'une section d'appel des réfugiés dans le but de permettre aux réfugiés déboutés de pouvoir faire appel plus efficacement de la décision du gouvernement du Canada de ne pas leur attribuer le statut de réfugié.
- **Crédits d'impôt pour les diplômés qui s'installent en région** : Pour contrer l'exode des jeunes et la pénurie de main-d'œuvre qualifiée en région, le Bloc Québécois demandera que le gouvernement fédéral accorde un crédit d'impôt aux jeunes diplômés qui s'installent dans une région ressource pour y occuper un emploi.
- **Retraités floués** : Le Bloc Québécois exigera que le gouvernement fédéral offre une compensation aux retraités victimes de la faillite de leur ancien employeur et qui ont vu leur rente de retraite amputée. La compensation devrait prendre la forme d'un crédit d'impôt équivalent à 22 % de la perte subie.

« Le Bloc Québécois a l'intention d'utiliser tous les moyens à sa disposition pour défendre les valeurs et intérêts du Québec à la Chambre des communes », ont conclu **Pierre Paquette** et **Christiane Gagnon**.

– 30 –

Renseignements : Karyne Duplessis Piché, attachée de presse  
Aile parlementaire du Bloc Québécois  
Tél. : 613 947-2495  
Cell. : 613 296-1041  
[www.blocquebecois.org](http://www.blocquebecois.org)